



AVIS A LA BATELLERIE N° 2018/BAÏSE/Dép47/023

RIVIERE LA BAÏSE

Vu le code des Transports, 4^{ème} partie,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014231-0002 du 19 août 2014, portant règlement particulier de police de la navigation sur la rivière Baïse, à l'amont de l'embranchement avec le canal de Garonne, dans le département de Lot-et-Garonne,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 22 septembre 2017 portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur l'itinéraire du canal des Deux Mers et ses embranchements

Le service Navigation de l'Unité Départementale du Marmandais,

INFORME

Les usagers de la **rivière La Baïse**, que le franchissement de l'écluse de Nérac sera interrompu le mercredi 8 août 2018 entre 9h00 et 12h00 en raison de la visite du barrage de Nérac par des plongeurs .

DAMAZAN le 06 Août 2018

Pour le Chef de l'Unité Départementale du Marmandais,

Service Navigation

Alain BROUSSEAU